

Sommaire – Plan d’action CCMM

Axes/Actions	Nb Mesures
<u>Axe 1 : Habitat - Aménagement</u>	
<u>Action 1.1 : Engager un plan patrimoine "énergie" collectivités locales</u>	(4)
<u>Action 1.2 : Développer un service public Energie -Habitat</u>	(3)
<u>Action 1.3 : Favoriser une densification urbaine et un aménagement durable du territoire</u>	(2)
<u>Action 1.4 : Favoriser la végétalisation</u>	(1)
<u>Axe 2 : Mobilité</u>	
<u>Action 2.1 : Mettre en œuvre un schéma des mobilités actives</u>	(2)
<u>Action 2.2 : Proposer des alternatives à la voiture individuelle, développer l'attractivité des transports en communs, faciliter l'intermodalité et lutter contre l'autosolisme</u>	(4)
<u>Action 2.3 : Développer le transport de marchandises bas carbone</u>	(2)
<u>Axe 3 : Energie renouvelables</u>	(3)
<u>Action 3.1 : Développer des projets d'énergie renouvelable et de récupération structurants</u>	(3)
<u>Action 3.2 : Structurer une filière bois énergie</u>	(3)
<u>Action 3.3 : Développer les autres énergies renouvelables</u>	
<u>Axe n°4 : Agriculture et forêt</u>	
<u>Action 4.1 : Promouvoir et développer les pratiques d'agroécologie</u>	(1)
<u>Action 4,2, : Agri sur le foncier agricole</u>	(3)
<u>Action 4.3 : Développer les productions alimentaires locales</u>	(3)
<u>Action 4.4 : Favoriser une alimentation responsable (Garantir une transition alimentaire pour tous)</u>	(3)
<u>Action 4.4 : Mettre en place un Plan d’Approvisionnement Territorial de la ressource bois-forêt »</u>	(2)
<u>Axe n°5 : Economie</u>	
<u>Action 5.1 : Développer l'économie locale et les mutualisations entre les entreprises du territoire</u>	(1)
<u>Action 5.2 : Mobiliser et accompagner les entreprises du territoire sur la transition énergétique</u>	(1)
<u>Action 5.3 : Réduire l'impact environnemental des zones d'activités et des entreprises</u>	(1)
<u>Action 5.4 : Engager un plan territorial « Activités et Emploi » dans la transition énergétique</u>	(4)
<u>Axe 6 : Ecoresponsabilité</u>	
<u>Action 6.1 : Sensibiliser au changement climatique</u>	(4)
<u>Action 6.2 : Améliorer la politique de réduction des déchets à la source et en optimiser la gestion</u>	(2)
<u>Action 6.3 : Engager les collectivités du territoire dans une démarche écoresponsable en interne</u>	(1)
<u>Action 6.4 : Poursuivre la politique de gestion durable de la ressource en eau potable et des milieux Aquatiques</u>	(4)



Action 1.1 : Engager un plan patrimoine "énergie" collectivités locales

Contexte et enjeux

La consommation d'énergie du bâti tertiaire représente 7% de la consommation d'énergie finale de la CCMM.
Le territoire est déjà fortement engagé dans la transition énergétique avec la démarche TEPos initiée en 2014, des programmes de financement TEPCV et une ingénierie dédiée aux communes.
L'objectif visé est renforcer l'engagement des collectivités locales et de massifier la rénovation énergétique performantes des bâtiments publics et de réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public.

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Surface de bâtiments tertiaires rénovée	47% de la surface tertiaire rénovée (soit 120 000 m2), et donc 47% des bâtiments publics
Emissions de GES économisées dans le secteur tertiaire (tCO2eq)	- 3 660 teqCO2 pour la rénovation des bâtiments tertiaires

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
++	+	Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre

Bien tenir compte de l'architecture et de la qualité paysagère dans les questions de rénovation.
S'assurer de ne pas impacter la faune (notamment chiroptères) dans les bâtiments rénovés et dans l'éclairage public.
Sensibiliser et définir des mesures pour limiter la production de pollutions et de nuisances sonores durant la période de chantier (notamment pour les chantiers de taille importante).
Anticiper la hausse de la production de déchets du BTP par une gestion organisée.

Plan d'action CCMM - Axe 1 : Habitat – Aménagement

Mesure n°1 : Réaliser un état des lieux énergétique et un suivi des consommations du patrimoine des collectivités locales.						
Descriptif	<p>¹- Faire un état des lieux énergétique précis (dans les 5 années à venir) du parc des collectivités volontaires (communauté de communes et communes) en s'appuyant sur les études et prédiagnostics déjà existants, et des outils de suivi des consommations (outil ELEVER du SDE54 ...).</p> <p>- Réaliser en priorité un état des lieux des bâtiments concernés par le décret tertiaire de 2019 (surface supérieure à 1000 m²) à réaliser selon le décret pour septembre 2021 / réaliser un affichage des consommations énergie et GES des bâtiments publics (DPE) > à 500 m².</p> <p>- Réaliser un suivi des consommations énergétique par les collectivités locales volontaires : appui du Pays Terres de Lorraine : mise à disposition de logiciels (ELEVER), instrumentation, capteurs, etc.</p>					
Pilote de l'action	CCMM, communes					
Leviers Economie/ Services aux habitants	<p>Meilleure connaissance de son territoire et patrimoine Bonne gestion budgétaire de la commune (réduction des charges de fonctionnement, limiter l'endettement de la collectivité) Développement d'activités des entreprises du secteur du bâtiment Confort et qualité pour les concitoyens et usagers des bâtiments</p>					
Partenaires	Pays (conseiller Energie Collectivités), SDE54, Banque des Territoires					
Budget / Financement	Budget interne des collectivités locales et du Pays					
Moyens	Conseiller énergie collectivité du Pays et outils mis en place par le Pays, la CCMM et leurs partenaires ; équipe technique des collectivités					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de bâtiments diagnostiqués ou/et suivi de consommations				Indicateur 1 : 60% des bâtiments diagnostiqués ou dont les consommations ont été suivies en 2027		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Mesure n°2 : Poursuivre le service d'accompagnement des collectivités locales dans leurs projets "énergie" (Conseil énergie collectivités du Pays Terres de Lorraine)						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les communes sur les questions de consommation d'énergie, de rénovation énergétique, dispositifs d'aides, montage de dossier, etc. : - Appuyer à la rédaction d'appels d'offres et mobilisation des artisans et entreprises locaux et des ressources locales (bois construction, isolants biosourcés ...) - Informer les collectivités sur les aides financières et montage des dossiers / accompagnement dans le suivi des travaux - Sensibiliser à l'usage des bâtiments (prise en compte des nouveaux équipements) et sur la modification de comportement <p>Proposer un ensemble de missions auprès des collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Réalisation de prédiagnostics énergétiques / Conseils techniques / Sensibilisation sur l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques (matériaux biosourcés, géothermie, végétalisation ...) → Prise en compte l'impact carbone des matériaux de la fabrication au recyclage → Suivi des consommations énergétique et mise en place d'un dispositif d'instrumentation → Promotion de réseaux de chaleurs urbain, utilisation des ENR → Service de valorisation des CEE auprès des collectivités du territoire 					
Pilote de l'action	Pays (en lien avec les collectivités locales)					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Service aux communes : Dynamique territoriale autour de la rénovation Orienter les travaux avec les entreprises locales et de qualité					
Partenaires	Communes, CCMM, ADEME, SDE54, FNCCR					
Budget / Financement						
Moyens	1 ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de projets accompagnés :				Indicateur 1 : 20 projets par an		
<ul style="list-style-type: none"> 1 Pré-étude 2 Audit 3 AMO 4 AOMP 5 Chantier 6 Suivis de chantier 						
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Plan d'action CCMM - Axe 1 : Habitat – Aménagement

Mesure n°3 : Massifier la rénovation énergétique des bâtiments publics et promouvoir les réalisations exemplaires (BBC, passif, RE2020, etc.)						
Descriptif	<p>'En vue de développer des rénovations énergétiques performantes de type BBC, plusieurs leviers seront développés notamment par le Pays Terres de Lorraine et la CCMM :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Veille active sur les rénovations BBC des bâtiments et les constructions exemplaires : normes, les innovations... → Réalisation d'audits énergétiques préconisant des rénovations performantes de type BBC (Programme ACTEE du Pays Terres de Lorraine ...) → Mobilisation d'une ingénierie de la rénovation/construction performante (AMO, Moe ...) : aide forfaitaire AMO (Programme ACTEE du Pays Terres de Lorraine ...) → Promotion, sensibilisation de rénovation performantes : visites de sites ... (Pays Terres de Lorraine) → Information sur les aides existantes (CLIMAXION...) et dispositifs de prêts, avance remboursable (CDC ...) → Accompagnement technique, conseils 					
Pilote de l'action	Collectivités locales, Pays (étude, audits)					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Réduction de la facture énergétique et confort de vie Exemplarité de la collectivité					
Partenaires	Pays, CCMM					
Budget / Financement	<p>Audits énergétiques, AMO : 200 000 € (Pays) Travaux : rénovation BBC : 400€/m2 Rénovation d'environ 5 000 m2 / an, soit 2 M€ / an pour les bâtiments publics des communes et de la CCMM Subventions / financements : Climaxion, CTS-CD54, Agence de l'eau, CEE, DSII, DETR, FEDER, etc.</p>					
Moyens	Equipes techniques des collectivités + CEC (Pays)					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de rénovation performante (BBC ...) Indicateur 2 : Surface de bâtiments publics rénovés				Indicateur 1 : 75% de rénovations Indicateur 2 : 47% des bâtiments publics, soit environ 5 000 m2 / an		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						

Plan d'action CCMM - Axe 1 : Habitat – Aménagement

Mesure n°4 : Mettre en œuvre un plan d'optimisation de l'éclairage public						
Descriptif	- Remplacer tous les luminaires énergivores et anciens (lampes à mercure, fluocompactes, iodure métalliques) et promouvoir l'extinction nocturne - Eteindre ou diminuer fortement l'intensité des luminaires, pour 1 luminaire sur 2 (ou plus à terme) entre 21h et 6h					
Pilote de l'action	Communes, CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Réduction de la facture énergétique Confort visuel, réduction de la pollution lumineuse					
Partenaires	Pays					
Budget / Financement	Fonds propres, subventions (CEE, SDE54, etc.) Economies liées à la baisse de la facture électrique					
Moyens	Equipes techniques des collectivités, Pays (CEC)					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Pourcentage de luminaires à économie d'énergie (suppression des lampes mercure) Indicateur 2 : Pourcentage des luminaires éteints ou à puissance abaissée la nuit				Indicateur 1 : 80% Indicateur 2 : 50%		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						



Action 1.2 : Développer un service public Energie - Habitat neutre et gratuit

Contexte et enjeux	La rénovation énergétique des bâtiments des collectivités ne peut suffire à atteindre les objectifs de réduction de consommation énergétique finale fixés sur le volet Bâtiment. Il est nécessaire d'engager, en parallèle, une rénovation ambitieuse du parc de logements privés, ainsi qu'une sensibilisation des habitants à une utilisation plus sobre et raisonnée de l'énergie dans leurs logements.
---------------------------	--

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Réduction des émissions de GES dans le résidentiel	- 8 000 tCO2eq pour la rénovation des logements privés individuels et collectifs
Réduction de la consommation d'énergie dans le résidentiel	- 61 GWh pour la rénovation des logements privés individuels et collectifs
Nombre de logements privés individuels et collectifs rénovés	Environ 950 logements collectifs rénovés et 3640 logements individuels rénovés en 2027
Nombre de logements ayant changé leur mode de chauffage carboné pour un mode de chauffage décarboné	1 960 foyers sur 7 330 foyers ayant un mode de chauffage carboné, dont les chauffages au fioul en priorité

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+++++	+	Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre	<p>Bien tenir compte de l'architecture et de la qualité paysagère dans les questions de rénovation</p> <p>S'assurer de ne pas impacter la faune (notamment chiroptères) dans les bâtiments rénovés</p> <p>Sensibiliser et définir des mesures pour limiter la production de pollutions et de nuisances sonores durant la période de chantier</p> <p>Anticiper la hausse de la production de déchets du BTP par une gestion organisée</p>
---	--

Mesure n°1 : Créer un service public de l'énergie et l'habitat : un accompagnement sur mesure technique et administratif à tout habitant du territoire						
Descriptif	<p>- Déployer un service gratuit d'accompagnement (guichet unique) FRANCE Rénov' sur mesure de tout habitant du territoire sur la rénovation énergétique comprenant :</p> <p>→ Niveau 1 : Information, conseils sur la rénovation énergétique pour tout habitant (permanence, RDV téléphonique ...) => Espace FAIRE - FRANCE Rénov' (Faciliter Accompagner Informer sur la Rénovation Energétique) porté par l'association LER (Lorraine Energie Renouvelable)</p> <p>→ Niveau 2 : accompagnement avec visite sur site, étude énergétique, préconisations de travaux, aide au montage du dossier</p> <p>- Public éligible aux dispositifs ANAH => OPAH de la CCMM</p> <p>- Autre public => espace FAIRE</p> <p>→ Niveau 3 : Accompagnement global et réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour leurs travaux de rénovations globales => SEM (Société d'Economie Mixte) OKTAVE</p> <p>La CCMM assure le suivi / animation de l'opération OPAH par l'intervention du service habitat (1 technicien + 1 assistante administrative) : elle propose un guichet unique pour les habitants et est reconnue opérateur en régie auprès de l'ANAH, Action logement...</p> <p>Suivi technique : Mise en place d'un comité technique de suivi des politiques énergie-habitat sur le territoire Terres de Lorraine regroupant les 4 communautés de communes (dont CCMM), le Pays Terres de Lorraine et l'association Lorraine Energies Renouvelables</p>					
Pilote de l'action	LER (espace FAIRE), CCMM (OPAH)					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Service public Energie-habitat neutre gratuit auprès des habitants / génère des marchés de travaux pour les entreprises du secteur du bâtiment Permet des économie aux habitants, ainsi qu'un meilleur confort dans les logements					
Partenaires	Pays, Région Grand Est, Habitat et Humanisme					
Budget / Financement						
Moyens	Moyens d'intervention auprès du grand public : déploiement de 2 postes de conseillers FAIRE à 0.8 ETP à l'échelle du Pays + Opérateurs OPAH CCMM (2 personnes : 1 technicien + 1 assistante administrative)					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de ménages sensibilisés, accompagnés Indicateur 2 : Nombre de logements individuels rénovés Indicateur 3 : Nombre de logements collectifs rénovés				Indicateur 1 : 90% Indicateur 2 : 35% des logements privés individuels sont rénovés, soit 3640 logements en 2027 Indicateur 3 : 40% des logements collectifs sont rénovés, soit 950 logements en 2027		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						
Indicateur 3						

Plan d'action CCMM - Axe 1 : Habitat – Aménagement

Mesure n°2 : Accompagner les particuliers dans l'adaptation de leur logement au changement climatique : utilisation de matériaux biosourcés, chauffage géothermal, VMC double flux... en mobilisant et formant les conseillers Habitat						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux conseiller sur le choix des isolants et sensibiliser sur les atouts des matériaux biosourcés (isolation hivernale et estivale) - Trouver des alternatives à l'installation de la climatisation - Rendre accessible l'information sur le confort d'été et les techniques permettant d'améliorer le confort d'été, notamment des actions simples à mettre en œuvre - Sensibiliser sur l'adaptation des logements aux changements climatiques : conférences, émissions de radio TEPOS + Espace FAIRE - Adapter les guides habitat avec un volet adaptation (Exemple : guide "J'écorénove ma maison de village") avec illustrations concrètes 					
Pilote de l'action	CCMM, conseillers Energie-Habitat (OPAH, SARE)					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Cadre de vie plus agréable et confort d'habitat					
Partenaires	Pays, Région Grand Est					
Budget / Financement						
Moyens	0,2 ETP (conseiller FAIRE, opérateur OPAH)					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de logements avec mesures d'adaptation au changement climatique (matériaux biosourcés ...) Indicateur 2 : Nombre d'actions de sensibilisation, communication sur l'adaptation des bâtiments au changement climatique				Indicateur 1 : 100 indicateur 2 : 1 par an		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						

Plan d'action CCMM - Axe 1 : Habitat – Aménagement

Mesure n°3 : Favoriser l'accès aux financements, mettre en place un dispositif d'aides aux particuliers pour la rénovation						
Descriptif		<p>- Renforcer l'information des aides financières à la rénovation énergétique dans le cadre notamment de FRANCE Rénov' : CEE, prime coup de pouce, Ma prim'Rénov...</p> <p>- Poursuivre le financement de la rénovation à travers l'OPAH à destination des particuliers prenant en compte les enjeux de l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques.</p> <p>- Signature d'une nouvelle OPAH en novembre 2020, avec 5 partenaires : ANAH, CD54, Région, CAF et Action Logement</p> <p>- Mise en place d'un fond commun avec la Région sur le centre de Neuves-Maisons</p> <p>- Augmentation de la charge de travail en régie avec MA PRIME RENOV, en octobre 2020 ouvert à tous les ménages</p> <p>→ Foyers Très Modestes : Si +35% de gain énergétique, 2 000€</p> <p>→ Foyers Modestes : Si +35% de gain énergétique, 1 800€</p> <p>→ Propriétaires bailleurs : 35% minimum de gain énergétique, 1 500€ par logement</p> <p>Cumulable avec MaPrimeRenov', Habiter Mieux Sérénité, CEE et toutes aides accordées</p>				
Pilote de l'action		CCMM				
Leviers Economie/ Services aux habitants		Aides financières apportées aux habitants				
Partenaires		ANAH (OPAH), LER (Information : Espace FAIRE)				
Budget / Financement		Budget OPAH CCMM année 2020 : 120 k€ Prévu pour 2021 : entre 1500€ et 2000€ par foyer avec gain énergétique de 35%				
Moyens		0,5 ETP (moyens OPAH)				
Calendrier		Court terme				
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de ménages aidés et par type de programme aidé : fioul, chauffage au bois, matériaux biosourcés...				Indicateur 1 : 500 ménages par an, soit 3000 en 2027, sur 3640 qui auront rénové leur logement Indicateur 1' (aide CCMM) : 50 ménages par an		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						



Action 1.3 : Favoriser une densification urbaine et un aménagement durable du territoire

Contexte et enjeux	<p>En France, les études indiquent que chaque habitant dispose en moyenne de 36m² de logement. Dans la CCMM, les habitants occupent environ 42m² chacun. La densification de l'habitat est un levier important. En effet, plus les habitants utilisent une surface réduite, moins ils ont de surface à chauffer ou climatiser et donc ils réduisent leur consommation énergétique. De plus, les nouvelles constructions impliquent une artificialisation des sols, qui augmente la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques (effet d'îlot de chaleur, inondations) et réduit la séquestration du carbone ainsi que la biodiversité.</p>
---------------------------	--

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Surface artificialisée	Réduire le rythme d'artificialisation du territoire
Surface habitée par habitant	Tendre vers une diminution de la surface par habitant (augmentation du nombre de personne par logement)

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+++	+	Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre	<p>Action à incidences positives pour le territoire Cobénéfices pour la biodiversité et la consommation d'espace</p>
---	--

Plan d'action CCMM - Axe 1 : Habitat – Aménagement

Mesure n°1 : Mettre en place une stratégie de réhabilitation du tissu urbain						
Descriptif	- Lutter contre la vacance des logements en réhabilitant les logements vacants selon les besoins de la population. - Le PLUi reprend les objectifs du SCoT qui fixe des objectifs de densification par secteur géographique, par typologie de commune et selon l'armature urbaine.					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Logements adaptés aux besoins des citoyens					
Partenaires	Communes					
Budget / Financement	Réhabilitation des logements vacants					
Moyens						
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1: Nombre de logements vacants réaffectés				Indicateur 1 : 100 des 900 logements vacants du territoire		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Plan d'action CCMM - Axe 1 : Habitat – Aménagement

Mesure n°2 : Favoriser l'habitat "partagé" et "intergénérationnel, en menant une politiques de mixité générationnelle dans les logements						
Descriptif	- Etudier la possibilité de mise en place d'un programme de transformation des maisons de village spacieuses pour développer une offre de plusieurs logements, des colocations, de la mixité inter-génération... - Sensibiliser les habitants sur un habitat adapté aux besoins (notamment la taille de l'habitat) en s'appuyant par exemple sur les différentes associations œuvrant pour la mixité dans les logements (un toit 2 générations, 1 toit partagé...)					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Cadre de vie nouveaux pour certaines populations (jeunes...), réduction du loyer, espaces partagés					
Partenaires	Communes, Associations : un toit 1 génération, 1 toit partagé					
Budget / Financement						
Moyens	0,1 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre d'habitats partagés				Indicateur 1 : 30 habitats		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						



Action 1.4 : Favoriser la végétalisation des espaces urbanisés

Contexte et enjeux

Dans l'objectif de neutralité carbone fixé par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), il s'agit d'absorber autant de carbone qu'on en émet. Il faut donc réduire considérablement notre production de carbone mais aussi augmenter notre absorption de celui-ci : la séquestration du carbone à travers le développement de la végétalisation des espaces urbanisés et la valorisation des espaces ruraux en fait partie.

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Surface végétalisée	En augmentation
Séquestration carbone par la plantation d'arbre	

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
	++	Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre

Action à incidences positives pour le territoire
Cobénéfices pour la biodiversité, la consommation d'espaces et les activités agricoles et forestières

Mesure n°1 : Développer la végétalisation des espaces urbains (villes et villages)						
Descriptif		<p>En ville : réduction des îlots de chaleur et amélioration de la qualité de l'air.</p> <p>En zone rurale : Revitalisation des traditionnelles couronnes de vergers autour des villages</p> <p>Végétalisation des espaces urbains (villes et villages) : perméabilité des parkings, façades végétalisées, noues d'infiltrations, infiltration systématique des eaux pluviales à la parcelle (gestion alternative des eaux pluviales)</p> <p>Plantation d'arbres : replantation d'arbres pour stocker du carbone, → Développer les plantations d'arbres dans les communes (Exemple : programme de plantations de la ville de Neuves Maisons)</p> <p>- Actionner les PLU, PLUI : explorer les possibilités réglementaires pour encourager les plantations dans les espaces constructibles, les zones commerciales, industrielles (végétalisation, arbres...).</p> <p>- Développer la ripisylve dans les politiques d'entretien des cours d'eau</p>				
Pilote de l'action		CCMM				
Leviers Economie/ Services aux habitants		Un cadre de vie nettement amélioré, une production fruitière locale, des étés moins chauds, une baisse de la pollution atmosphérique, les bienfaits des arbres sur la santé				
Partenaires		Communes ; CD54 (plan de paysage et plantations) ; Agence de l'eau ; CAUE ; Associations environnementales				
Budget / Financement		Chiffrage à réaliser : dépendra de la dynamique mise en place (compter environ 20€/arbre planté, soit 12 000 € pour 600 arbres plantés)				
Moyens		0,2 ETP				
Calendrier		Moyen terme				
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de communes ayant végétalisé leur centre-ville Indicateur 2 : Nombre d'arbres plantés				Indicateur 1 : 50% Indicateur 2 : 600 arbres plantés		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						



Action 2.1 : Mettre en œuvre un schéma des mobilités actives

Contexte et enjeux	<p>Le transport routier est un poste d'émissions de GES important (malgré le haut taux de l'industrie), il représente 11% des émissions et 9 MWh / habitant comme la moyenne régionale. La marche et le vélo permettent de se déplacer sans émettre de gaz à effet de serre ou en consommant moins d'énergie. 16% des actifs du territoire travaillent dans leur commune de résidence, la plupart se rendent à Nancy. Un Schéma directeur cyclable a été réalisé et une planification des aménagements chiffrée.</p> <p>Les modes doux pourraient passer de 2% à 10% des déplacements à condition que des infrastructures (sécurité, stationnement, jalonnement...) soient mises en place. Aujourd'hui, tous les feux sont au vert pour un développement important du vélo, avec en particulier de nombreux financements mobilisable.</p>
---------------------------	---

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Part modale du vélo en %	6%
Émissions de GES économisées en tonnes équivalent CO2, pour le développement des modes actifs	- 900 tonnes CO2eq

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+		Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre	<p>Les nouvelles infrastructures pour une mobilité douce devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir une insertion paysagère adéquate - assurer un moindre impact sur la biodiversité et les cohérences écologiques - limiter au maximum l'imperméabilisation accrue des sols
---	--

Plan d'action CCMM - Axe 2 : Mobilité

Mesure n°1 : Développer des itinéraires cyclables sécurisés priorités dans le Schéma directeur cyclable						
Descriptif	<p>- Développer un réseau de pistes cyclables sécurisées en site propre pour un usage utilitaire au quotidien, sur les routes départementales et nationales entre les communes mais aussi dans les centre-ville :</p> <p>→ sécuriser pour les vélos le lien avec la Métropole par le biais de Chavigny → rejoindre les zones principales : CAP FILEO, la Cité inclusive...</p> <p>→ Prendre en compte le déplacement des plus jeunes : assurer des liaisons douces sécurisées aux collégiens, répondre aux besoins des adolescents qui quittent souvent les communes les plus rurales pour leurs loisirs...</p> <p>→ Transformer la voie ferrée désaffectée en voie verte</p> <p>Poursuivre la mise en place de voies vertes le long de la Moselle et du Madon. Prévoir les interconnexions entre les voies dédiées aux mobilités actives.</p>					
Pilote de l'action	<p>CCMM, en tant que partenaire technique et financier dans la réalisation des aménagements Communes / CD 54 / Nancy Métropole, en tant que maître d'ouvrage, selon la domanialité des voiries à aménager</p>					
Leviers Economie/ Services aux habitants	<p>Des investissements importants pour les entreprises de Travaux Publics ; des infrastructures sécurisées pour la population ; un meilleur cadre de vie ; des citoyens en meilleure santé</p>					
Partenaires	<p>Communes et Conseil Départemental 54 ; Associations et professionnels du vélo ; Vélo & Territoires</p>					
Budget / Financement	<p>Environ 3 M€ pour les priorités 1 du Schéma directeur cyclable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements cyclables : 2,7 M€ - 12 500€ pour les arceaux vélos - 200 000 € pour le jalonnement 					
Moyens	0,7 ETP					
Calendrier	Court terme : Planification des infrastructures, des services et de la communication à court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
<p>Indicateur 1 : Nombre de km d'infrastructures cyclables mises en place Indicateur 2 : Nombre de stationnements vélos</p>				<p>Indicateur 1 : 27,6 km de pistes cyclables sécurisées Indicateur 2 : 125 arceaux vélos en 2027</p>		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Plan d'action CCMM - Axe 2 : Mobilité

Mesure n°2 : Inciter les citoyens aux mobilités actives : vélo et marche						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un service de location longue durée de Vélos à assistance électrique (validé en avril 2021) - Organiser les transports doux (marche et vélo) pour relier les zones principales : CAP FILEO, la Cité inclusive... <ul style="list-style-type: none"> - Repenser la place du piéton et lui offrir des déplacements aisés et sécurisés. - Développer, dans toutes les communes, des espaces encourageant les mobilités actives (espaces verts, lieux de rencontre, de repos...) et créant de l'intimité au sein de l'espace public. - Communiquer sur les mobilités douces : défi DECLIC, fête du vélo avec des acteurs comme EDEN, Dynamo Sensibiliser / communiquer sur les modes actifs (scolaires ...) (en lien avec l'axe 6) - Mettre en place du programme Savoir Rouler à Vélo ou gestion directe avec un prestataire local, et développer les stationnements vélos dans les établissements scolaires (en lien avec l'axe 6) 					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Moins de pollution atmosphérique et sonore, déplacements facilités					
Partenaires	EDEN, DYNAMO, Associations et professionnels du vélo, Ecoles, Collèges, Lycées					
Budget / Financement	<ul style="list-style-type: none"> - 160 k€ pour l'achat de 120 VAE destinés à la location longue durée, avec 40% d'aide de l'Etat (dont déjà la moitié investi en 2021 pour l'achat de 60 VAE) <ul style="list-style-type: none"> - 15 k€ pour la communication (guide de déplacements...) - Participation de la CCMM aux aménagements piétons via un fond de concours auprès des communes 					
Moyens	0,3 ETP (1 ETP en tout pour le sujet des mobilités actives, finançable par le programme AVELO 2)					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de communes accompagnées sur le développement d'infrastructures piétonnes Indicateur 2 : Nombre de VAE disponibles à la location via le dispositif mis en place Indicateur 3 : nombre de classes participant au programme Savoir Rouler à Vélo				Indicateur 1 : L'ensembles des communes Indicateur 2 : 120 VAE en 2027 (60 VAE validés en 2021) Indicateur 3 : 15 classes/an		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						
Indicateur 3						



Action 2.2 : Proposer des alternatives à la voiture individuelle, développer l'attractivité des transports en communs, faciliter l'intermodalité et lutter contre l'autosolisme

Contexte et enjeux	<p>Alors que le transport routier est le premier poste d'émissions de GES et de consommation d'énergie en France, 84% des actifs ayant un emploi utilisent leur véhicule personnel pour les trajets domicile-travail. Utiliser les transports en commun ou mutualiser les trajets sont des moyens efficaces de lutte contre la pollution. Le covoiturage permettrait d'augmenter le taux de remplissage des voitures d'un facteur 2 et les transports en communs pourraient passer de 9% à 15% des déplacements, tout en favorisant l'interconnectivité entre les zones rurales et urbaines du territoire. Depuis 2005, la communauté de communes Moselle et Madon a mis en service un réseau de transport en commun T'MM gratuit et performant qui a vocation à relier l'ensemble des communes du territoire.</p>
---------------------------	--

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Part modale des transports en commun	Environ 11% (+2 points)
Covoiturage : nombre de personne moyen par véhicule	1,8 personnes / véhicule (1,4 en 2016)
Émissions de GES économisées en tonnes équivalent CO2 pour les transports en communs et le covoiturage	- 2 700 tCO2eq en 2027
Émissions de GES économisées en tonnes équivalent CO2 pour le développement de véhicules à faibles émissions	- 3 000 tCO2eq pour le développement de véhicules à faibles émissions, transport de personnes (environ 15% de véhicules à faibles émissions en 2027)
Émissions de GES économisées en tonnes équivalent CO2 pour la diminution des besoins en déplacements	-1 900 tCO2eq pour la diminution des besoins en déplacements, transport de personnes (-6% de déplacements en 2027)
Émissions de GES économisées en tonnes équivalent CO2 pour l'écoconduite	-1 200 tCO2eq pour l'éco conduite de 46% de la population

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+++	+	Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre	<p>Les nouvelles infrastructures pour le covoiturage devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir une insertion paysagère adéquate - assurer un moindre impact sur la biodiversité et les cohérences écologiques - limiter au maximum l'imperméabilisation accrue des sols
---	--

Plan d'action CCMM - Axe 2 : Mobilité

Mesure n°1 : Renforcer l'attractivité du réseau T'MM						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'attractivité du réseau de transport en commun gratuit qui a vocation à relier l'ensemble des communes du territoire, le T'MM (Transport en Moselle et Madon) composé de cinq lignes régulières : desserte des centres de vie et des zones économiques tout en assurant des correspondances avec le train et le réseau Stan - Inclure dans les futurs appels d'offres des critères de faibles émissions concernant les véhicules (transport scolaire, lignes régulières...) - Assurer un maillage entre plusieurs intercommunalités avec une cohérence des horaires entre bus et train 					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Un coût pour l'usager largement subventionné par la collectivité)					
Partenaires	Région, réseau Stan du Grand Nancy, Communes					
Budget / Financement	A définir					
Moyens	0,5 ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Offre de transport en commun adapté aux besoins et desservant l'ensemble des communes				Indicateur 1 : 100 % des communes desservies		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Plan d'action CCMM - Axe 2 : Mobilité

Mesure n°2 : Organiser le covoiturage et l'intermodalité						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système d'autostop organisé et solidaire en complément de l'offre de transport existante (en cours) - Développer les parkings relais et de covoiturage pour faciliter l'accès vers et depuis les territoires voisins. - Développer les lieux intermodaux, notamment aux entrées du territoire et à la gare de Pont-St-Vincent - Mettre en place des stationnements sécurisés longue durée dans les lieux intermodaux 					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Economies pour les habitants					
Partenaires	SCNF Gares et Connexion, Région Grand Est, CD54, État					
Budget / Financement	6 500 € pour l'année 1, puis 3 500 €/an et 1,8€/an/usager					
Moyens	0,3 ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Etat d'avancement de l'action Rézo Pouce Indicateur 2 : Nombre d'utilisateurs du Rézo Pouce Indicateur 3 : Nombre de stationnements sécurisés aux pôles d'intermodalité				Indicateur 1 : Actif Indicateur 2 : 400 inscrits sur le site Rézo Pouce Indicateur 3 : 90% des pôles intermodaux équipés de stationnements vélos longue durée (box vélo, abris vélos...)		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						
Indicateur 3						

Plan d'action CCMM - Axe 2 : Mobilité

Mesure n°3 : Accélérer le développement du télétravail pour éviter les déplacements						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier le potentiel et les conditions de développement de tiers lieux sur le territoire (et le développement des pratiques de télétravail) - Réaménager des espaces existants peu utilisés en tiers lieux - Sensibiliser les différents organismes au télétravail 					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	De nouveaux espaces disponibles pour travailler, moins de temps de transport					
Partenaires	Associations, Entreprises, Administrations					
Budget / Financement	Aménagement d'un espace en tiers lieux : 10 000 € → 20 000 € pour 2 tiers lieux					
Moyens	0,2 ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de nouveaux tiers lieux sur le territoire Indicateur 2 : Part des actifs pouvant télétravailler qui télétravaillent				Indicateur 1 : 2 Indicateur 2 : 30% au moins 2 jours par semaine		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						

Plan d'action CCMM - Axe 2 : Mobilité

Mesure n°4 : Encourager les véhicules à faibles émissions						
Descriptif	- Collecter les déchets et biodéchets avec des véhicules à faibles émissions - Inciter les particuliers à utiliser des véhicules alternatifs (électriques...), plus légers, moins puissants... en limitant la publicité pour des véhicules polluants par exemple					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Economies pour les habitants					
Partenaires	COVALOM					
Budget / Financement	Camion benne Bio GNV : 190 000 € ; Surcoût véhicule électrique / véhicule thermique : 10 000 €					
Moyens	0,1 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de véhicules à faibles émissions pour la collecte des déchets				Indicateur 1 : 1		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						



Action 2.3 : Développer le transport de marchandises bas carbone

Contexte et enjeux	<p>Le transport de marchandises a un impact important en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution de l'air, notamment avec les camions qui traversent l'autoroute A 330 et la nationale N 57 à l'est du territoire.</p> <p>De plus, de gros employeurs sur le territoire exportent des quantités importantes de produits vers l'extérieur du territoire. Un accompagnement doit être mené auprès de ces entreprises sur le transport de leurs marchandises.</p>
---------------------------	---

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Émissions de GES économisées en tonnes équivalent CO2 pour le développement de véhicules à faibles émissions	- 3 000 tCO2eq pour le développement de véhicules à faibles émissions, transport de marchandises (environ 15% de véhicules à faibles émissions en 2027)
Émissions de GES économisées en tonnes équivalent CO2 pour la diminution des besoins en déplacements	-1 200 tCO2eq pour la diminution des besoins en déplacements, transport de personnes et de marchandises (- 4% de déplacements en 2027)

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
++		Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre	
---	--

Plan d'action CCMM - Axe 2 : Mobilité

Mesure n°1 : Développer le fret fluvial et consolider le fret ferroviaire						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Engager la discussion avec les entreprises pour les sensibiliser au fret fluvial ou ferroviaire plutôt que routier - Rendre le port de Neuves-Maisons opérationnel <ul style="list-style-type: none"> - Aménager une zone portuaire sur le canal - Consolider (voir renforcer) le fret ferroviaire (ligne 03900 ...) 					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants						
Partenaires	SAM, Cimenterie VICAT, DDT, DREAL					
Budget / Financement	à définir, certainement une grosse partie du budget étant pris en charge par les entreprises					
Moyens	à définir					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Port de Neuves-Maisons opérationnel Indicateur 2 : Quantité de marchandises transportée par le fret fluvial				Indicateur 1 : OUI/NON Indicateur 2 : à définir		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						

Plan d'action CCMM - Axe 2 : Mobilité

Mesure n°2 : étudier la faisabilité d'une station multi-énergie						
Descriptif	Etudier la création d'une station multi-énergie (électricité, bioGNV voire hydrogène), en lien avec le projet ARCHYPEL de la CC2T (Gondreville) à l'échelle sud Lorraine					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants						
Partenaires	CC2T, Pays Terres de Lorraine, Investisseurs, GRDF, ENEDIS					
Budget / Financement	étude faisabilité = 3600 TTC en 2022 + 6000 €					
Moyens	A définir					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : réalisation d'étude de faisabilité pour une Station multi-énergie à l'échelle sud Lorraine				Indicateur 1 : OUI/NON		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						



Action 3.1 : Développer des projets d'énergie renouvelable et de récupération structurants

Contexte et enjeux	<p>La décarbonation du mix énergétique est une des priorités de la stratégie énergétique de la France sur les années à venir (SNBC). La production d'énergies renouvelables permet également à la collectivité d'assurer une certaine autonomie énergétique.</p> <p>La CCMM dispose de ressources importantes en EnR : photovoltaïque, récupération de chaleur fatale, hydroélectricité... qui pourront faire augmenter la part de production dans la consommation d'énergie, qui est actuellement de 3,4%.</p>
---------------------------	---

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Production d'énergies renouvelables en GWh	193 GWh en 2027

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
++	+	Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre	<p>Orienter les installations et les usagers sur les choix les plus pertinents au vu de la qualité paysagère, mais aussi concernant les matériaux utilisés en privilégiant des technologies avec une empreinte écologique faible et qui soient recyclables au maximum. Une vigilance sera de mise pour limiter la consommation d'espaces pour l'implantation et les possibles impacts sur la biodiversité et la cohérence des écosystèmes.</p> <p>Privilégier des zones à faibles rendements agricoles pour des installations sur des zones de production</p> <p>Pour mettre en place ces préconisations, un guide avec un cahier des charges peut être élaboré pour orienter les choix.</p>
---	--

Mesure n°1 : Favoriser et accompagner le développement de projets solaires						
Descriptif		<p>1/Développer le photovoltaïque sur toiture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du cadastre solaire - Accompagner les projets des particuliers - Accompagner les projets d'entreprises, des acteurs privés <p>2/ Développer les parcs solaires au sol participatifs (fermes solaires, ombrières de parking)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les centrales solaires participatives ; offre mutualisées, achat groupés, développement de projets collectifs auprès des entreprises, collectivités locales et particuliers : projet d'autoconsommation collective - Accompagner les projets des collectivités locales - Repérer et analyser les sites potentiels pouvant accueillir un parc solaire au sol - Développer des projets photovoltaïques participatifs en lien avec les acteurs du territoire (s'inspirer du Saintois) 				
Pilote de l'action		Pays, CCMM				
Leviers Economie/ Services aux habitants		Retombées économiques locales (loyer, taxes locales, marchés de travaux pour entreprises locales)				
Partenaires		Communes, Partenaires développeurs (EDF EN, groupement « SEM SIPeNR – ENERCOOP – Energies Partagées »)				
Budget / Financement		Budget interne Pays et CCMM (accompagnement) Possibilité d'investir dans les projets citoyens, pour inciter ces derniers (doublement des fonds investis par les citoyens par exemple)				
Moyens		0,2 ETP				
Calendrier		Moyen terme				
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de projets de parcs PV participatifs réalisés				Indicateur 1 : 1 ou 2		
Indicateur 2 : Nombre de GWh produits par an par les parcs solaires				Indicateur 2 : 20 GWh / an		
Indicateur 3 : Nombre de GWh produits par an par le solaire sur toiture				Indicateur 3 : 9 GWh en solaire thermique, 5,6 GWh en solaire photovoltaïque, 1,2 GWh de solaire photovoltaïque sur grandes toitures		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						
Indicateur 3						

Mesure n°2 : Développer le potentiel hydroélectrique sur la Moselle						
Descriptif	- Développer le projet avec financement participatif local sur les sites de Flavigny sur Moselle et Messein (Propriétaire : VNF) repérés dans le cadre d'une étude sur le potentiel hydroélectrique de la Moselle et du Madon - Accompagnement de projets privés (Moselle aciérie à Flavigny, seul projet ayant un intérêt selon l'étude d'Artelia)					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Retombées économiques pour la collectivité, ouverture du financement du projet aux habitants du territoire					
Partenaires	VNF					
Budget / Financement	Flavigny : 1,8 M€, recette annuelle de 293 k€ (temps de retour net = 7 ans) Messein : 1,4 M€, recette annuelle de 260 k€ (temps de retour net = 6 ans) Moselle aciérie (privé) : 4,55 M€, recette annuelle de 320 k€ (temps de retour net = 18 ans, moins intéressant)					
Moyens	0,2 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de projets mis en oeuvre Indicateur 2 : GWh générés par an				Indicateur 1 : 3 Indicateur 2 : 2 GWh pour Flavigny, 1,9 GWh pour Messein, 3,6 GWh pour Moselle Aciérie, soit 7,5 GWh au total		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						

Plan d'action CCMM - Axe 3 : Energies renouvelables et de Récupération

Mesure n°3 : Valoriser la chaleur fatale						
Descriptif	Etudier et développer le potentiel de chaleur fatale des deux principaux émetteurs de gaz à effet de serre du territoire (valorisation de la chaleur dans le process, via un réseau de chaleur urbain ...)					
Pilote de l'action	Pays					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Résilience territoriale des entreprises, meilleure qualité de l'air					
Partenaires	Grosses entreprises, CCMM					
Budget / Financement	à définir : Pays + entreprise + aides financières					
Moyens	0,2 ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de projet réalisés pour la récupération de chaleur fatale Indicateur 2 : Nombre de GWh récupérés en chaleur fatale				Indicateur 1 : 1 Indicateur 2 : 25 GWh		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						



Action 3.2 : Structurer une filière bois énergie

Contexte et enjeux	<p>La filière bois-énergie est bien développée sur le territoire car elle représente 75% de la production d'énergie renouvelable. La ressource en bois-énergie du territoire a encore du potentiel. Par conséquent, il convient de structurer une organisation pour cette filière. De plus, la filière bois-énergie doit être développée en lien avec les projets de rénovation énergétique des bâtiments pour intégrer cette énergie renouvelable aux systèmes de chauffages des logements ou aux réseaux de chaleur.</p>
---------------------------	--

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Production liée au bois-énergie en GWh	51 GWh (même production qu'actuellement)

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+	+	<p>Effet potentiellement négatif. Préconisation : avoir des chaudières bois fermées et efficace pour limiter la pollution de l'air intérieur</p>

Préconisations environnementale de mise en œuvre	<p>S'assurer d'une gestion durable et raisonnée de la ressource en bois. Sensibiliser/accompagner la transition vers des systèmes de chauffage au bois plus efficaces pour limiter la production de polluants.</p>
---	--

Plan d'action CCMM - Axe 3 : Energies renouvelables et de Récupération

Mesure n°1 : Evaluer le gisement mobilisable en bois énergie						
Descriptif	- Identifier les volumes de bois énergie mobilisables dans une approche de gestion durable des forêts (étude de gisements, etc.) - Evaluer la ressource locale disponible et facilement exploitable en m3 de bois par an pour les forêts communales, les forêts privées et le bois hors forêt					
Pilote de l'action	Pays ou CC					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Le développement d'une nouvelle filière locale					
Partenaires	ACOFOR Grand Est, ADEME, ONF, écoles d'ingénieurs : ENSTIB, AgroPartitech					
Budget / Financement	Etude de gisement bois-énergie: 35k€ à 50k€					
Moyens	0,2 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Volume de bois potentiels identifiés				Indicateur 1 : OUI/NON		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Plan d'action CCMM - Axe 3 : Energies renouvelables et de Récupération

Mesure n°2 : Développer les chaufferies bois						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les réseaux de chaleur communaux (exemple : projet de réseau de chaleur urbain de Neuves Maisons (bois énergie : un complément possible à la chaleur fatale issues de l'usine la SAM) - Accélérer le remplacement des chaudières fioul par des chaudières bois - Réaliser des achats groupés (poêles à bois, bois combustibles) 					
Pilote de l'action	Collectivités locales, entreprises					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Création d'emplois, économie financière (achats groupés)					
Partenaires	Pays, énergéticiens, Groupe technique filière bois, CCMM					
Budget / Financement	<p style="text-align: center;">A titre indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petit réseau de chaleur bois (de quelques équivalents-logements à quelques dizaines) : puissance bois 250 kW à 1000€/kW + 125m de réseau à 300€/m + études/frais = environ 330k€ - Réseau moyen (de plusieurs dizaines à quelques centaines d'équivalents-logements) : puissance bois 1 MW à 650€/kW + 500m de réseau à 315€/m + études/frais = environ 880k€ - Gros réseau (plusieurs centaines d'équivalents-logements à quelques milliers) : puissance bois 4 MW à 500€/kW + 2km de réseau à 480€/m + études/frais = environ 3,3M€" 					
Moyens	Moyens interne maître d'ouvrage					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de chaudières bois individuelle supplémentaires installées Indicateur 2 : Nombre de chaudières bois collectives supplémentaires installées Indicateur 3 : Production en GWh bois énergie				Indicateur 1 : 2000 foyers au fioul ont changé leur mode de chauffage (sur 7330) Indicateur 2 : 1 Indicateur 3 : > 51 GWh		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						
Indicateur 3						

Plan d'action CCMM - Axe 3 : Energies renouvelables et de Récupération

Mesure n°3 : Créer un(des) outil(s), plateforme de services " bois énergie "						
Descriptif	Usages de la plateforme de services "bois énergie" : → Activité principale : broyage, séchage, stockage et livraison de plaquettes forestières pour alimenter les chaufferies du territoire → Activités annexes : entretien des espaces verts ou des forêts communales, bûcheronnage, création de piquets pour agriculteurs, coupe de bûche pour les particuliers, achats groupé de bois, livraison, etc.					
Pilote de l'action	CC, structures d'insertion, entreprises					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Création d'emplois, services aux communes et agriculteurs					
Partenaires	Pays, communes, CUMA, Groupe technique filière bois					
Budget / Financement	A titre indicatif : Plateforme : 250 000 € + 15 000 €/an					
Moyens	0,2 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Lancement d'une plateforme de services bois énergie Indicateur 2 : Quantité de bois traitée				Indicateur 1 : OUI/NON Indicateur 2 : à définir		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						



Action 3.3 : Développer les autres énergies renouvelables

Contexte et enjeux

La décarbonation du mix énergétique est une des priorités de la stratégie énergétique de la France sur les années à venir (SNBC). La production d'énergies renouvelables permet également à la collectivité d'assurer une certaine autonomie énergétique.

En plus des projets structurants d'énergies renouvelables, la CCMM dispose de potentiels autres : méthanisation, géothermie, éolien... qui pourront faire augmenter la part de production dans la consommation d'énergie, qui est actuellement de 3,4%.

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Production d'énergies renouvelables en GWh	193 GWh en 2027

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+	+	Effet positif

Mesure n°1 : Déployer un cadastre géothermique et développer des projets de géothermie collective						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier la ressource géothermique du sous-sol du territoire (dont sur nappe) / Adéquation avec les besoins énergétiques du territoire (notamment les principaux besoins de chaleur) : cadastre géothermique, etc. - Développer des boucles d'eau tempérée à énergie géothermique (BETEG) / Réseau de chaleur géothermique / Cibles : zones d'activité, lotissements, équipements sportifs, etc. - Etudier une offre de location / service globale aux porteurs de projets (particuliers, entreprises, etc.) dans une logique de coût global : réduction des charges énergétiques (location de la PAC + consommation d'énergie) par les économies d'énergies générées 					
Pilote de l'action	Pays					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Un outil d'aide à la décision à destination des acteurs publics et privés					
Partenaires	ENSG, STORENGY, ENEREX, BRGM					
Budget / Financement	A titre indicatif : Cadastre géothermique: environ 50k€					
Moyens	0,3 ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de gisements identifiés Indicateur 2 : Production en GWh par les pompes à chaleur aérothermiques et géothermiques				Indicateur 1 : Avoir cartographié l'intégralité du territoire Indicateur 2 : Production de 41 GWh, soit 2,8 fois la production actuelle		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						

Plan d'action CCMM - Axe 3 : Energies renouvelables et de Récupération

Mesure n°2 : Accompagner le développement qualitatif de la méthanisation						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler l'approvisionnement des unités de méthanisation existantes - Favoriser la valorisation en méthanisation en lieu et place du compostage industriel - S'assurer que la méthanisation n'entre pas en conflit avec la production alimentaire du territoire 					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants						
Partenaires	Chambres d'agriculture, Pays					
Budget / Financement	<p>A titre indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverture artificielle de fosses à lisier : De l'ordre de 1 à 2 €/m3 de lisier stocké/an sur 10 à 20 ans selon la technique. L'imperméabilité à la pluie augmente la capacité de stockage. • Bâchage des fumières : Env. 2 €/m2 pour une bâche géotextile, 0,2 à 1 €/m2 pour d'autres types. • Méthanisation : 6 000 à 8 000 €/kWe pour une unité moyenne (4 000 à 5 000 t d'effluents). Aides à l'investissement de l'ordre de 15 % (ADEME et collectivités locales). • Compostage et mesures à l'épandage : Achat éventuel de matériel, pouvant être réalisé en Cuma. Investissement possible dans une plate-forme de compostage. 					
Moyens	0,1 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : GWh produit par méthanisation d'origine végétale et animale				Indicateur 1 : 23 GWh, soit 80% du potentiel du territoire		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Plan d'action CCMM - Axe 3 : Energies renouvelables et de Récupération

Mesure n°3 : Valoriser le potentiel éolien du territoire						
Descriptif	Engager un AMI "Développement de parcs éoliens participatifs" auprès de développeurs : 1. Repérage des sites potentiels pouvant accueillir un parc éolien / 2. Développement de parcs éoliens participatifs avec les acteurs du territoire					
Pilote de l'action	Pays					
Leviers Economie/ Services aux habitants						
Partenaires	CCMM, développeurs					
Budget / Financement	A définir					
Moyens	0,1 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre d'éoliennes construites				Indicateur 1 : 1 à 2 projets de micro-éolien sur le territoire		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						



Action 4.1 : Promouvoir et développer les pratiques d'agroécologie

Contexte et enjeux	<p>Les sols agricoles représentent une des plus importantes sources de séquestration du carbone, indispensable pour l'objectif de neutralité carbone. Par ailleurs, ce secteur est fortement impacté par le réchauffement climatique et implique de mettre en place une stratégie d'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Les communautés de communes et le Pays du territoire Terres de Lorraine se sont engagées dans un plan de transition agricole et alimentaire dont un des axes est le développement des pratiques d'agroécologie en lien avec le Plan Alimentaire Territorial déployé à l'échelle SUD 54</p>
---------------------------	---

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	'- 3 700 tCO2eq

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
++	++	Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre	<p>Action à incidences positives pour le territoire Cobénéfices pour la biodiversité, les activités agricoles et forestières, la protection de la ressource en eau et du sol, ainsi que pour le volet santé</p>
---	---

Mesure n°1 : Devenir un territoire agricole à Haute Qualité Environnementale et bas carbone						
Descriptif		<p>Objectif : Développer les pratiques agroécologiques et promouvoir les labels sous signe de qualité (SIQO) et plus particulièrement les labels HVE3, BIO et bas carbone notamment en polyculture-élevage valorisant la capacité de résilience du modèle lorrain (Prendre le virage de l'agroécologie)</p> <p>Points clés du programme agroécologie Terres de Lorraine :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Une ambition : Atteindre 40 ou 50 % des exploitations agricoles sous signe de qualité d'ici fin 2023 (BIO et HVE3 principalement) → Un programme expérimental : expérimentations « Intégration d'un critère carbone dans HVE3 » ; double « labélisation » HVE3 et bas carbone / BIO et bas carbone → Une approche globale de l'agroécologie (Eau- Sol-Climat -Biodiversité) → Une démarche intégrant des filières de qualité (longue et courte) → Un programme de sensibilisation, de formations des agriculteurs sur l'agroécologie <p>Contenu : 4 actions envisagées :</p> <p>Action 1 : Engager une démarche d'animation territoriale, d'expérimentation et de développement de filières de mobilisation et promotion des labels HVE-niveau 3, BIO, bas carbone dans une approche globale de l'agroécologie (Eau-Sol-Climat-Biodiversité) et plus globalement des labels sous signe de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Auprès de l'ensemble des agriculteurs du territoire - Auprès des consommateurs et des acteurs de la filière (filières longues et courtes) <p>- Engager une expérimentation territoriale dans un souci de cohérence, d'approche globale des enjeux de l'agroécologie (Eau-Sol-Climat-Biodiversité) : Illustration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les enjeux climat-carbone dans le label HVE - Tester la méthode CARBON AGRI auprès d'exploitations agricoles volontaires sur une double labélisation LABEL BAS CARBONE - Atteindre la double labélisation BIO - Bas carbone (avec BIO en Grand Est) <p>Action 2 : Sensibilisation, accompagnement à la labélisation BIO</p> <p>Action 3 : Accompagnement à l'obtention du label HVE3 (option A) auprès des agriculteurs du territoire dans une approche globale des enjeux écologiques en privilégiant une certification collective</p> <p>Action 4 : Mettre en place un programme de formations auprès des agriculteurs sur les techniques d'agroécologie (agroforesterie, fertilité des sols, travail du sol, adaptation aux changements climatiques ...)</p>				
Pilote de l'action		Pays Terres de Lorraine				
Leviers Economie/ Services aux habitants		Une agriculture plus respectueuse de l'environnement et plus résiliente				
Partenaires		Chambre d'agriculture 54, Conseil Département de Meurthe et Moselle, Agence de l'eau Rhin-Meuse, 4 communautés du communes du territoire (Terres Toulouses, Moselle et Madon, Pays du Saintois, Pays de Colombey et du Sud Toulous) ENSAIA, INRAE, ADEME, BIO en Grand Est , CAL				
Budget / Financement		Programme AGROECOLOGIE : 115 000 € (2021 - 2023) / Financement : Agence de l'eau, fondation CARASSO, LEADER, agriculteurs				
Moyens		1 ETP				
Calendrier		Court terme : 2021 - 2023				
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre d'exploitations labellisées HVE, BIO ou label de qualité Indicateur 2 : Nombre d'actions de formation, sensibilisation sur l'agroécologie				Indicateur 1 : 50% des exploitations en certification HVE ou BIO Indicateur 2 : 1 par an		
ésultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						



Action 4.2 : Agir sur le foncier agricole

<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Deux enjeux importants dans les années à venir pour le secteur agricole du territoire sont le maintien ou l'augmentation du foncier agricole ainsi que la transmission des exploitations. Par ailleurs, le foncier communal peut être un levier pour le développement d'installations maraichères par exemple.</p>
----------------------------------	---

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
<p>Superficie de la Surface Agricole Utilisée (SAU)</p>	

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
<p>+</p>	<p>++</p>	<p>Effet positif</p>

<p>Préconisations environnementale de mise en œuvre</p>	<p>Action à incidences positives pour le territoire Cobénéfices pour les activités agricoles et forestières.</p>
--	--

Plan d'action CCMM - Axe 4 - Agriculture et Forêt

Mesure n°1 : Recenser et remobiliser le foncier agricole						
Descriptif	- Réaliser un diagnostic du foncier agricole communal afin d'identifier des terres en vue d'accueillir des producteurs - Réserver les parcelles pour le secteur agricole					
Pilote de l'action	Pays					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une meilleur connaissance du territoire et potentiel agricole					
Partenaires	CCMM, SAFER, CdA , CC, SCOT					
Budget / Financement	5000					
Moyens						
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre d'hectares de foncier réservés pour l'agriculture				Indicateur 1 : 15 hectares		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Plan d'action CCMM - Axe 4 - Agriculture et Forêt

Mesure n°2 : Favoriser l'installation de maraichers et d'arboriculteurs						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'installation de projets agricoles sur l'espace du Rondeau. - Réserver un espace pour un verger ou un jardin partagé - Faciliter l'installation de maraichers et arboriculteurs sur l'ensemble du territoire 					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une production agricole diversifiée et une valorisation du territoire, des espaces de partage					
Partenaires	SAFER, Pays, ODJ, CA54, CCPCST, Associations des Vignerons et Arboriculteurs locaux					
Budget / Financement						
Moyens	0,2 ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de nouveaux maraichers Indicateur 2 : Nombre de nouveaux arboriculteurs				Indicateur 1 : 2 Indicateur 2 : 1		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						

Plan d'action CCMM - Axe 4 - Agriculture et Forêt

Mesure n°3 : Accompagner à la transmission / reprise d'exploitation agricole en favorisant l'orientation des nouvelles exploitations vers l'agroécologie et le marché local						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une enquête auprès des cédants pour favoriser la transmission des exploitations agricoles et l'installation de nouveaux exploitants. - Sensibiliser les repreneurs sur les pratiques agricoles vertueuses et les circuits courts. - Réfléchir à des modèles économiques adaptés aux nouveaux exploitants. 					
Pilote de l'action	Chambre d'agriculture 54 Terre de Liens					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Des exploitations agricoles locales et de qualité					
Partenaires	SAFER, Chambre d'Agriculture , CCMM, Pays					
Budget / Financement						
Moyens	0,1 ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre d'exploitations transmises / reprises accompagnées				Indicateur 1 : 1 / an		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						



Action 4.3 : Développer les productions alimentaires locales

Contexte et enjeux	<p>La production est conséquente et pourrait alimenter une large partie de la population locale, ce qui permettrait également de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la filière agricole en réduisant les transports associés au fret de marchandise. Les locaux pourraient quant à eux bénéficier de produits avec un impact environnemental réduit.</p> <p>Le Plan Alimentaire Territorial a pour objectif d'augmenter la part de la production alimentaire locale.</p>
---------------------------	--

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Production alimentaire locale (%)	5% de la production est destinée à de l'alimentation locale

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+	++	Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre	<p>Action à incidences positives pour le territoire Cobénéfices pour les activités agricoles et forestières, la réduction des nuisances et pollutions, baisse des déchets plastiques et pour le volet santé humaine</p>
---	---

Plan d'action CCMM - Axe 4 - Agriculture et Forêt

Mesure n°1 : Structurer l'offre alimentaire durable en augmentant les volumes, en structurant les filières, pour développer des nouveaux marchés (marchés, RHD, GMS)						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la mise en place d'une plateforme logistique pour favoriser le développement de l'offre en produits locaux auprès des clients de la restauration collective (approvisionnement local) à l'échelle SUD54 - Favoriser les groupements de producteurs et les coopératives pour avoir la taille critique pour investir ou répondre à des marchés - Etudier la mise en place d'un carreau de producteurs dans le secteur stratégique de la zone de chalandise à l'échelle sud 54 (pour la restauration hors domicile, la GMS...) 					
Pilote de l'action	Paysan Bio Lorrain, Les Fermiers Lorrains, Chambre d'agriculture, groupements de producteurs (Saveurs Paysannes, ...)					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une économie locale développée et un accès facilité à des produits locaux et de qualité pour les habitants					
Partenaires	Pays, multipôle, CD54, CCMM					
Budget / Financement	A titre indicatif : plateforme logistique: 150k€ à 200k€ + 10k€/an					
Moyens	0,2 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre d'outils de structuration de la filière mis en place (plateforme ...)				Indicateur 1 : 1 (minimum)		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						

Plan d'action CCMM - Axe 4 - Agriculture et Forêt

Mesure n°2 : Développer la production locale						
Descriptif	<p>- Développer les filières déficitaires ou de nouvelles filières orientées vers la consommation locale à destination de la restauration hors domicile et des habitants (légumineuses, meunerie, maraichage, viticulture...) et développer les productions en régie municipale.</p> <p>- Sensibiliser à la diversification des cultures : culture de plein-champs, cultures locales déficitaires, maraichage pour développer l'offre de produits locaux. Exemple : Organiser des ateliers d'échanges de pratiques agriculteurs</p> <p>- Créer, accompagner des jardins / vergers partagés pour favoriser l'accès à une alimentation locale et de qualité notamment des personnes les plus pauvres sur le territoire (Neuves Maisons, Frolois et autres petites communes)</p>					
Pilote de l'action	Chambre d'agriculture, Communes					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une activité économique locale plus diversifiée et résiliente, augmentation de l'offre en produits locaux					
Partenaires	PNR, Pays, CCMM					
Budget / Financement	1 000 € par verger ou jardin partagé Voir conventionnement avec la CA pour la sensibilisation et le développement de nouvelles filières					
Moyens	0,5 ETP (Accompagnement des agriculteurs, structuration des vergers partagés)					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de nouvelles filières développées à destination de la production locale Indicateur 2 : Nombre de vergers ou jardins partagés				Indicateur 1 : 1 filière / an Indicateur 2 : 1 par commune		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						

Plan d'action CCMM - Axe 4 - Agriculture et Forêt

Mesure n°3 : Développer les outils de transformation						
Descriptif	- Soutenir la création d'ateliers de transformation de productions locales (conserverie, abattoir mobile, ferme en insertion...) - Aider les agriculteurs volontaires ou entrepreneurs à investir dans des outils de transformation.					
Pilote de l'action	Chambre d'agriculture, Pays					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une montée en compétence des acteurs locaux, une autonomie alimentaire					
Partenaires	CC, Région, agence de développement					
Budget / Financement	Programme LEADER					
Moyens	0,1 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre d'outils de transformation des productions locales				Indicateur 1 : 1 (minimum)		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						



Action 4.4 : Favoriser une alimentation locale et responsable (Garantir une transition alimentaire pour tous)

Contexte et enjeux

Les déchets alimentaires représentent une part non négligeable de la production de GES des français. Changer les habitudes de chacun vis-à-vis du gaspillage alimentaire ou de la consommation de produits locaux permettrait de réduire jusqu'à 10% l'empreinte environnementale individuelle. Développer ces éco-gestes alimentaires dans les cantines ou bien dans les villes avec des jardins partagés permet également une sensibilisation directe des consommateurs.

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Quantité de déchets alimentaires (kg/hab/an)	75 kg/hab/an
Part des produits locaux consommés localement (%)	5%

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
++	+	Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre	Action à incidences positives pour le territoire Cobénéfiques pour la réduction des nuisances et pollutions, baisse des déchets et pour le volet santé humaine
---	---

Plan d'action CCMM - Axe 4 - Agriculture et Forêt

Mesure n°1 : Faire connaître les points de vente et producteurs locaux						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la dynamique de consommation de proximité (Marché, magasin de producteurs locaux, AMAP ...) / Connaître et favoriser la vente de produits locaux dans les GMS du territoire (communication). Communiquer sur le potentiel existant afin de faire connaître les points de vente, les produits et les producteurs (carte interactive, guide, etc.). - Organiser la vente de produits locaux lors d'événements se déroulant sur le territoire. - Poursuivre le marché de producteurs locaux tournant sur les communes de Moselle et Madon 					
Pilote de l'action	Chambre d'agriculture, groupement de producteurs					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Un lien consommateurs/producteurs renforcé					
Partenaires	Pays, agence de développement, CC					
Budget / Financement	Marché de producteurs : 21 600 € au total (communication, accompagnement CA, matériel d'éclairage, barnum, tables et bancs), financés à 80% par le programme LEADER, soit un reste à charge de 4 300 € à la CCMM					
Moyens	0,3 ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de point de ventes pour la production locale (marché, AMAP, vente chez les producteurs...) Indicateur 2 : Marché de producteurs tournant actif				Indicateur 1 : 2 nouveaux points de ventes de produits locaux Indicateur 2 : OUI/NON		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						

Plan d'action CCMM - Axe 4 - Agriculture et Forêt

Mesure n°2 : Agir sur l'alimentation de la Restauration Hors Domicile						
Descriptif	Sensibiliser et accompagner les acteurs de la restauration collective pour atteindre les objectifs de la loi Egalim (cahier des charges, plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, réflexion sur les biodéchets, échanges d'expériences). Eduquer à une alimentation plus durable et impliquer d'autres cuisines centrales (centres pénitenciers, etc.).					
Pilote de l'action	Opérateurs					
Leviers Economie/ Services aux habitants						
Partenaires	CC, Pays					
Budget / Financement	A titre indicatif : 500€ / atelier / 100 personnes sensibilisées si externalisé					
Moyens	0,1 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de restaurations collective satisfaisants les objectifs de la loi Egalim				Indicateur 1 : 80% des RHD (en volume ou en entité)		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Plan d'action CCMM - Axe 4 - Agriculture et Forêt

Mesure n°3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire						
Descriptif	Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire : Exemple : Mise en œuvre du concept de Challenge Food Box qui vise à vendre à prix réduit, des excédents alimentaires non servis dans les RHD conditionnés en box de verre permettant à des personnes dans le besoin de pouvoir trouver des plats à haute valeur nutritionnelle.					
Pilote de l'action	Acteurs de la RHD, périscolaires (communes, Départements, syndicats scolaires ...)					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Moins de déchets alimentaires et un accès à une alimentation saine pour tous					
Partenaires	Pays, CCMM					
Budget / Financement						
Moyens						
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
indicateur 1 : nombre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire				Indicateur 1 : 5		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						



Action 4.5 : Mettre en place un Plan d'Approvisionnement Territorial de la ressource bois-forêt

Contexte et enjeux	<p>La ressource en bois est très importante dans la CCMM mais elle est aussi très vulnérable. L'augmentation inévitable des températures conduit à des vagues de chaleur plus fréquentes et intenses, des épisodes de sécheresse et des risques d'incendies croissants. Une gestion durable et anticipée permettrait de préserver la ressource en bois tout en prévenant les risques climatiques par la séquestration du carbone ou une meilleure gestion de l'eau</p>
---------------------------	--

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Séquestration de la forêt en tCO2eq	Séquestration maintenue à minima à 91 000 tCO2eq / an

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
<p>++++ (séquestration)</p>	<p>++</p>	<p>Effet positif</p>

Préconisations environnementale de mise en œuvre	<p>Action à incidences positives pour le territoire Cobénéfices pour la biodiversité et la maîtrise de la consommation d'espaces.</p>
---	---

Plan d'action CCMM - Axe 4 - Agriculture et Forêt

Mesure n°1 : Garantir une forêt résiliente face aux changements climatiques						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les modes de gestion de la forêt (communale notamment) aux enjeux climatiques : favoriser la régénération naturelle, anticiper la migration des arbres ... - Améliorer les capacités financières des propriétaires forestiers et notamment des communes forestières - Accompagner les communes dans leur plan de gestion, d'aménagement sur 20 ans afin d'inciter les communes à « investir dans la forêt » - Rechercher de nouveaux modes de financement permettant à la fois une gestion durable des forêts et la mobilisation de financement pour de la compensation : exemple du label BAS CARBONE, programme Sylv'ACCTES 					
Pilote de l'action	Pays, communes					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Adapter l'environnement aux risques climatiques					
Partenaires	CC					
Budget / Financement	A titre indicatif : 50 k€ (ingénierie)					
Moyens	1ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de communes forestières ayant un plan de gestion, d'aménagement intégrant les enjeux climatiques et de biodiversité.				Indicateur 1 : 100 % des forêts communales couvertes par un plan de gestion et d'aménagement intégrant les enjeux climatiques et de biodiversité		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Plan d'action CCMM - Axe 4 - Agriculture et Forêt

Mesure n°2 : Valorisation écologique et locale du bois (bois d'œuvre, bois construction, bois énergie)						
Descriptif	- Bois d'œuvre, bois d'industrie : Accompagner les communes et leur politique de commercialisation (Contrats d'approvisionnement, vente gré à gré ...) - Bois construction : Promouvoir localement le bois construction (stockage carbone) - Bois-énergie : Structurer une filière bois énergie					
Pilote de l'action	CCMM, Pays, Communes...					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Développement des emplois et des flux économiques					
Partenaires	ONF, Associations des communes forestières, Des Hommes et des Arbres					
Budget / Financement						
Moyens	0,5 ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre des bâtiments publics construits en bois local				Indicateur 1 : 5		
Indicateur 2 : Part de chaudières biomasse approvisionnées en bois énergie local				Indicateur 2 : 50 % de l'approvisionnement en bois énergie des chaudières biomasse est local		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						

Action 5.1 : Développer l'économie locale et les mutualisations entre les entreprises du territoire



Contexte et enjeux		Les entreprises représentent 65% de la consommation d'énergie et 76% des émissions de gaz à effet de serre de la CCMM, faisant de l'industrie le plus important poste d'émissions de gaz à effet de serre du territoire. Les mutualisations entre entreprises doivent participer à la trajectoire de réduction des consommations d'énergies et émissions de gaz à effet de serre du secteur.				
Indicateurs d'impact		Objectifs de la stratégie 2027				
Part des déchets valorisés d'entreprises par d'autres entreprises du territoire						
Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air				
++		Effet positif				
Préconisations environnementale de mise en œuvre	Action à incidences positives pour le territoire Cobénéfiques pour la préservation des ressources et la réduction des déchets.					
Descriptif	Objectif : Poursuivre la Démarche d'Écologie Industrielle Territoriale (DEIT) : les entreprises engagées dans une démarche d'économie circulaire - Favoriser les échanges locaux entre entreprises du territoire (plateforme d'échange de services ...) - Développer des services mutualisés auprès des entreprises (ex: recyclage des déchets bureautiques) - Développer des filières locales et synergies inter-entreprises en stimulant les échanges de ressources (déchets, matières, co-produits...) entre entreprises : Valorisation du bois, déchets de bois; Filières de valorisation des huisseries, menuiseries; Réduction et valorisation des biodéchets des entreprises (charte verte ...); Valorisation des déchets « cartons » ... - Développer de nouvelles filières d'avenir : production et recyclage de panneaux photovoltaïques, etc. en stimulant l'offre entrepreneuriale du territoire					
Pilote de l'action	Association Paroles d'entreprises, Entreprises, CCMM					
Leviers Économie/ Services aux habitants	Services aux entreprises, économies d'échelle, amélioration de la compétitivité des entreprises					
Partenaires	ADEME, Région Grand Est, Pays, ADTL					
Budget / Financement	à définir					
Moyens	0,8 ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi			Objectifs de la stratégie 2027			
Indicateur 1 : Nombre d'entreprises impliquées dans des démarches collectives (plateformes, synergies, etc.) Indicateur 2 : quantité de matière revalorisée/échangée entre entreprises Indicateur 3 : nombre de nouvelles filières d'avenir et de synergies inter-entreprises développées à partir des déchets du territoire			Indicateur 1 : 30 Indicateur 2 : à définir Indicateur 3 : 2 en 2027			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						
Indicateur 3						



Action 5.2 : Mobiliser et accompagner les entreprises du territoire sur la transition énergétique

Contexte et enjeux	<p>Les entreprises représentent 65% de la consommation d'énergie et 76% des émissions de gaz à effet de serre de la CCMM qui constitue l'enjeu premier du PCAET de la collectivité.</p> <p>Si la prise de conscience des chefs d'entreprises du territoire sur les enjeux environnementaux est de plus en plus forte, ces derniers sont souvent "démunis" pour passer à l'action (méconnaissance des dispositifs financiers et des technologies ; manque de disponibilité pour le développement de projets).</p> <p>Le Pays Terres de Lorraine et l'agence de développement SUD 54 développent une mission d'accompagnement des entreprises sur la transition énergétique afin de répondre à des enjeux écologiques mais également économiques. Cette mission se structure autour des 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de la compétitivité des entreprises du territoire par la réduction de leur facture énergétique, la décarbonation des industries, - le renforcement de l'autonomie énergétique des entreprises par la production d'énergies renouvelables locales (énergie photovoltaïque, ...), - la consolidation et le développement du potentiel d'emplois à court et moyen terme.
---------------------------	---

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Diminution des émissions de GES du secteur industriel liées à la sobriété et l'efficacité	- 42 000 tCO2eq, soit 10% de diminution
Diminution des consommations d'énergies du secteur industriel	- 300 GWh, soit 23% de diminution
Diminution des émissions non énergétiques (ciment)	- 75 600 tCO2eq, soit 30% de diminution

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+++++		Effet positif
Préconisations environnementale de mise en œuvre	Action sans incidence sur l'environnement	
Descriptif	<p>Objectif : Développer une offre de services aux entreprises sur la transition énergétique en particulier auprès des principaux émetteurs de GES</p> <p>AXE 1 (axe principal) : accompagnement des entreprises dans la transition énergétique via le programme « Devenez une entreprise à énergie positive » selon l'approche NEGAWATT (sobriété, efficacité, ENR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan énergie (prédiagnostic) : accompagnement sur mesure des entreprises tout au long de leurs projets, - Efficacité énergétique : programme ECO ENERGIE, promotion des dispositifs ADEME/BPI (DIAGECOFLUX ...), - Énergies renouvelables : promotion des énergies renouvelables thermiques (géothermie, bois énergie, solaire thermique, chaleur fatale) via une pré-étude et un accompagnement en lien avec le COT ENR ADEME. Accompagnement de projets photovoltaïques en entreprises : pré-diagnostic (mobilisation du cadastre solaire), autoconsommation collective, ... 	

Plan d'action CCMM - Axe 5 – Économie

	<p>AXE 2 (axe complémentaire) : déploiement de programmes d'innovation et de promotion des technologies vertes (hydrogène, décarbonation de l'industrie, géothermie et cadastre géothermique), partenariat avec la fondation SOLAR IMPULS pour le déploiement de technologie innovantes dans les énergies renouvelables, ...</p> <p>AXE 3 : La collectivité, de part son rôle de coordinatrice de la transition énergétique se doit de suivre l'évolution des émissions de GES de ces entreprises et de maintenir un dialogue régulier permettant d'identifier des freins à lever ou de valoriser les pratiques mis en places par ces entreprises.</p>					
Pilote de l'action	Pays, agence SUD54					
Leviers Économie/ Services aux habitants	Service neutre et gratuit aux entreprises, amélioration de la compétitivité des entreprises					
Partenaires	ADEME, CDC, Région Grand est (FEDER), ADTL, PE					
Budget / Financement	Fonds propres, subventions (ADEME, FEDER, Région)					
Moyens	1 ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi			Objectifs de la stratégie 2027			
Indicateur 1 : Nombre d'entreprises accompagnées			Indicateur 1 : 20 par an			
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						



Action 5.3 : Réduire l'impact environnemental des zones d'activités

Contexte et enjeux	<p>Les zones d'activités économiques sont propices au développement de l'activité économique locale mais participent également aux déplacements, à la production de déchets, à la consommation d'espace foncier. La gestion des ressources définie dans un cadre commun aux zones d'activités doit permettre la préservation de l'environnement.</p>
---------------------------	--

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Nombre de zones d'activités engagées dans une démarche environnementale	30% des zones d'activité ou des entreprises implantées sur des zones d'activités engagées dans une démarche environnementale

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+	+	Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre	<p>Action à incidences positives pour le territoire Cobénéfiques pour la préservation des ressources naturelles, la biodiversité, la ressource en eau, la réduction des nuisances et pollutions ainsi que des déchets.</p>
---	--

Plan d'action CCMM - Axe 5 – Économie

Mesure n°1 : Mise en place d'une charte de bonnes pratiques pour les ZAE						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cahier des charges sur différents domaines (aménagement, urbanisme, gestion des eaux pluviales et des espaces verts, ...) avec un socle commun et une partie adaptée à chaque ZAE du territoire. - S'inspirer du cahier des charges « Aménagement » de la ZA Brabois Forestière - Mise en place d'actions d'accompagnement des entreprises (mobilité : plan de déplacements interentreprises ; efficacité énergétique des bâtiments) et d'aménagement des zones d'activités existantes (végétalisation, densification...) 					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Un cadre plus agréable sur les ZAE pour les employés / Renforcement de l'attractivité des zones d'activité					
Partenaires	Paroles d'entreprises, Aménageurs (SEBL), ADTL, Pays					
Budget / Financement						
Moyens	0,3 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Part des ZAE ayant suivi la charte des bonnes pratiques				Indicateur 1 : 30 % (en nombre de ZAE ou en nombre d'entreprises)		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						



Action 5.4 : Engager un plan territorial « Activités et Emplois » dans la transition énergétique

Contexte et enjeux	La transition énergétique, tous secteurs confondus, ne peut se faire sans les connaissances et les compétences techniques sur ce sujet. Un processus de formation doit être engagé auprès des jeunes générations, des demandeurs d'emploi, des professionnels déjà en activités mais aussi vers des entreprises extérieures au territoire et qui pourraient apporter leur connaissance localement.
---------------------------	--

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Nombre d'emplois associés à la transition énergétique	à définir
Nombre d'emplois créés liés à la transition énergétique	à définir

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
		Pas d'effet

Préconisations environnementale de mise en œuvre	Action sans incidence pour l'environnement
---	--

Plan d'action CCMM - Axe 5 – Économie

Mesure n°1 : Promouvoir les métiers et activités de la transition énergétique notamment auprès des jeunes						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les atouts et faire connaître des métiers de la transition énergétique et l'apprentissage (alternance) et associer les centres de formations à proximité et les entreprises. - Sensibiliser les plus jeunes (lycées, collèges) aux métiers de la transition écologique sous un format plus ludique, pédagogique. <u>Exemples de pistes d'actions :</u> - Entreprises « ambassadrices » : témoignages auprès des jeunes ; forum des métiers ; création de passerelles entre jeunes - Centres de formation : création de brochures explicatives ou autre support sur ces nouveaux métiers, ... 					
Pilote de l'action	Pays, Maison de l'Emploi					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Montée en compétence locale					
Partenaires	CIO, centres de formation, Mission locale, ADTL, association Paroles d'Entreprises, Education nationale					
Budget / Financement						
Moyens	0,5 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : nombre d'ateliers/forums par an Indicateur 2 : nombre d'entreprises ambassadrices mobilisées				Indicateur 1 : 2 Indicateur 2 : Au moins 2 entreprises qui couvrent au minimum 2 secteurs différents de la transition (énergies renouvelables, industrie, rénovation, mobilité...)		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						

Plan d'action CCMM - Axe 5 – Économie

Mesure n°2 : Former des salariés d'entreprises, des demandeurs d'emploi du territoire, des jeunes ... aux métiers de la transition énergétique						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des besoins de formations en adéquation avec des métiers de la transition énergétique « en tension » ou émergents. - Identifier des besoins non couverts en vue de faire émerger des formations sur la transition énergétique en lien notamment avec les lycées techniques et professionnels du territoire. - Promouvoir, mettre en place des formations sur la rénovation énergétique à destination des entreprises du bâtiment en s'appuyant notamment sur les supports de formation PRAXIBAT. - Mettre en place des formations, parcours sur la transition énergétique à destination des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion sur le territoire 					
Pilote de l'action	Pays, MDE					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une attractivité territoriale et économique renforcée					
Partenaires	Centres de formations du bâtiment, lycées professionnels et techniques, organismes professionnels, ADTL, Mission locale, association Paroles d'entreprises					
Budget / Financement	A définir					
Moyens	0,3 ETP + besoins de moyens humains pour les formations					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre de personnes formées prête à exercer un métier de la transition écologique				Indicateur 1 : Environ 20 personnes par an		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Plan d'action CCMM - Axe 5 – Économie

Mesure n°3 : Favoriser l'accès aux marchés de travaux, de maintenance et d'exploitation des entreprises du territoire						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des marchés tests « marchés de travaux et de maintenance » (exemple : parc solaire au sol, création et entretien de pistes cyclables, ...) - Mobiliser les outils juridiques (clauses sociales et environnementales, ...) - Réfléchir à un label pour les entreprises locales 					
Pilote de l'action	Pays, MDE					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Economie locale favorisée					
Partenaires	ADTL, Paroles d'entreprises, CC					
Budget / Financement						
Moyens	0,1 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : nombre de marchés avec démarche proactive de recours aux entreprises locales				Indicateur 1 : 1 marché par an		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Plan d'action CCMM - Axe 5 – Économie

Mesure n°4 : Accueillir, faire émerger des entreprises dans le champ de la transition énergétique sur le territoire, développer des activités économiques						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Engager une démarche de marketing territorial vert afin de promouvoir le territoire auprès des acteurs économiques extérieurs « Terres de Lorraine, terres d'énergie ! ». - Valoriser l'accompagnement apporté aux entreprises agissant pour la transition écologique - Mobiliser la ressource humaine extérieure pour les besoins des entreprises locales 					
Pilote de l'action	Pays (Agence SUD 54)					
Leviers Economie/ Services aux habitants						
Partenaires	CC, ADTL, MDE,					
Budget / Financement						
Moyens	0,3 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre d'entreprises de la transition énergétique accueillies sur le territoire				Indicateur 1 : 6 (1 par an)		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						



Action 6.1 : Sensibiliser au changement climatique

Contexte et enjeux

Échanger avec les acteurs du territoire au sujet des enjeux et des bonnes pratiques à adopter pour la transition écologique est essentiel. Les jeunes d'aujourd'hui sont les futurs citoyens de demain, leur sensibilisation aux enjeux Climat Air Energie est donc importante. L'engagement des citoyens de Moselle et Madon est un levier d'action important pour ce Plan Climat, et qui va même au-delà en permettant de réduire l'empreinte carbone des habitants, qui contient les émissions liées aux importations

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Bilan carbone moyen des citoyens	Bilan carbone moyen des citoyens inférieur à 7 tCO2eq
Part de la population sensibilisée aux enjeux du changement climatique	80% de la population

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
+++		Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre	Action sans incidence pour l'environnement
---	--

Plan d'action CCMM - Axe 6 : Écoresponsabilité

Mesure n°1 : Elaborer un DÉFI DÉCLICS multithématique						
Descriptif	Initier une réflexion sur l'élaboration d'un DÉFI DÉCLICS d'éducation à la sobriété multithématique (Energie-eau / Déchets / Alimentation / Achats de biens (textile, électronique...) / Mobilité) s'appuyant sur un réseau de partenaires.					
Pilote de l'action	CCMM (en lien avec l'association LER)					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Des économies pour les habitants ; une meilleure connaissance d'un des enjeux environnementaux actuels					
Partenaires	EIE (Energie), Alimentation durable (GAB54), Fédération d'Éducation populaire Avenir Climatique ou associations écologiques, Pays Terres de Lorraine					
Budget / Financement	Communication : environ 2000 € / an					
Moyens	0,1 ETP					
Calendrier	Court et moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Lancement du défi DÉCLIC multithématique Indicateur 2 : Nombre de familles engagées dans le défi DÉCLIC				Indicateur 1 : OUI/NON Indicateur 2 : 100		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Plan d'action CCMM - Axe 6 : Écoresponsabilité

Mesure n°2 : Développer des outils de communication grand public						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des outils de communication grand publics : RADIO TEPOS (Radio Déclic), page FACEBOOK TEPos, site internet de la CCMM... - Développer des contenus de communication spécifiques et animer ces outils de communication à travers des articles, vidéos ou des interviews régulières. - Se fixer des objectifs et un plan de communication précis pour communiquer à la fois sur le Plan Climat et sur l'actualité liée au changement climatique. - Promouvoir et communiquer pour favoriser la réalisation du bilan carbone personnel via les sites internet dédiés : https://nosgestesclimat.fr/ 					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une information locale efficace					
Partenaires	Pays Terres de Lorraine, Radio Déclic ; Associations environnementales					
Budget / Financement	A définir en fonction des projets, budget d'environ 10 000 € / an pour la communication					
Moyens	0,3 ETP : responsable communication					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : nombre d'outils de communication grands publics fonctionnels Indicateur 2 : nombre de citoyens et citoyennes réalisant leur bilan carbone chaque année (10 minutes)				Indicateur 1 : à minima les 3 principaux (Facebook, site internet, Radio TEPos ...) Indicateur 2 : 50% de la population		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						

Plan d'action CCMM - Axe 6 : Écoresponsabilité

Mesure n°3 : Sensibiliser les scolaires à la transition écologique						
Descriptif		<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le programme Watty à l'école qui sensibilise les écoles aux économies d'énergies et d'eau, en les rendant acteurs de la maîtrise de l'énergie dans leur établissement scolaire et à leur domicile (ateliers thématiques, événements, concours, actions à mener...) - Interventions ponctuelles sur les thèmes de la biodiversité et des déchets à destination des scolaires (de la maternelle au lycée) - Accompagnement des établissements scolaires du secondaire dans la démarche E3D - Mise en place du dispositif Savoir Rouler à Vélo dans les écoles, à travers le programme Génération Vélo - Utiliser du contenu disponible pour la vulgarisation dans les écoles, par exemple sur le site : https://educlimat.fr/ 				
Pilote de l'action		CCMM				
Leviers Economie/ Services aux habitants		Un outil pédagogique complet et gratuit proposé aux écoles du territoire				
Partenaires		Lorraine Energie Renouvelable, CPIE des côtes de Meuse, ADEME, Associations (Avenir Climatique...), Education nationale				
Budget / Financement		Budget Watty : 7 800 € pour la CCMM sur la prestation totale de 34 000 €, pour le suivi de 15 classes pendant 2 ans, soit 3 900 € / an				
Moyens		0,2 ETP pour la gestion globale de l'action + moyens humains dans les écoles pour le développement des différents programmes (Savoir Rouler à Vélo...)				
Calendrier		Court terme				
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Nombre d'élèves qui suivent Watty à l'école Indicateur 2 : Nombre de classes ayant suivi le programme Savoir Rouler à l'Ecole				Indicateur 1 : 15 classes sur 2 ans, soit environ 400 élèves, puis environ 50 classes entre 2023 et 2027 Indicateur 2 : 15 classes par an		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Plan d'action CCMM - Axe 6 : Écoresponsabilité

Mesure n°4 : Organiser des événements pour sensibiliser le grand public à la transition écologique						
Descriptif	<p>Exemples d'animations envisagées ou programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation annuelle de la Semaine Européenne du développement Durable (SEDD) sur tout le territoire communautaire et sur plusieurs thématiques : mobilité - environnement - Déchets - Eau - Alimentation et consommation - Organisation annuelle de la Semaine de Réduction des Déchets (SERD) avec un programme d'une quinzaines d'actions. - Organisation d'un manifestation "Tous au compost" : compostage de proximité - Organisation de conférences de sensibilisation au changement climatique auprès du grand public. 					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Des animations gratuites pour les habitants					
Partenaires	Pays, Communes, CD54 (espaces naturels), Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CEN), Réseau Colibri, Associations environnementales					
Budget / Financement	Prévoir des budgets pour les stands, les conférenciers... environ 10 000 € / an					
Moyens	0,8 ETP, avec des pics de charge en fonction des événements à organiser					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : nombres de personnes sensibilisées à la transition écologique Indicateur 2 : nombre d'événements réalisés chaque année				Indicateur 1 : 2 000 personnes / an Indicateur 2 : entre 3 et 5 événements / an		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						



Action 6.2 : Améliorer la politique de réduction des déchets à la source et en optimiser la gestion

Contexte et enjeux	<p>Le ratio de déchets ménagers et assimilés sur le territoire était de 556 kg / habitant en 2020, l'objectif étant de diminuer avec le nouveau PLPDMA entre 2021 et 2027.</p> <p>Moins d’emballages (éco-conception, achat en vrac), plus de réutilisation et de recyclage, les pistes d’actions sont variées et concernent tous les acteurs du territoire, du producteur au consommateur.</p> <p>Les entreprises sont également concernées par cette action puisque le territoire souhaite développer l’économie circulaire afin que les déchets des uns deviennent les ressources des autres, contribuant à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d’énergie.</p>
---------------------------	--

Indicateurs d’impact	Objectifs de la stratégie 2027
Émissions de GES du secteur Déchets	- 10% d'ici 2027
Tonnes de matières / flux évitées ou recyclées	55 kg de déchets en moins par habitant d'ici 2027

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
++		Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre	<p>Action à incidences positives pour le territoire Cobénéfiques pour la préservation des ressources et la réduction des déchets.</p>
---	---

Mesure n°1 : Poursuivre le Programme local de prévention des déchets et amplifier l'action engagée en faveur de la réduction des déchets.	
Descriptif	<p>- Amplifier l'action engagée en faveur de la réduction des déchets ; Devenir un territoire "zéro déchets" résiduels ; Viser un territoire « 0 plastique »</p> <p>- Création d'un poste d'animateur·rice prévention et gestion des biodéchets (COVALOM), pour la CCMM et la CCPCST</p> <p>- Mettre en œuvre et suivre le plan d'action du nouveau PLPDMA sur 2021 - 2027 dont les actions sont rappelées ci-dessous. Le PLPDMA fait l'objet d'un document et d'un suivi à part entière, le PCAET s'assure du suivi de l'impact en terme d'émissions de GES du secteur déchets grâce à la bonne mise en œuvre du PLPDMA</p> <p>Axe 1 : *Collectivités exemplaires* Action 1.1 : appui de la démarche interne de développement durable Action 1.2 : accompagnement des communes sur des actions de prévention des déchets Action 1.3 : accompagnement des évènements/réunions zéro déchet</p> <p>Axe 2 : *À la maison* Action 2.4 : organisation d'un défi « Moi aussi je réduis mes déchets » Action 2.5 : promotion de l'eau du robinet Action 2.6 : promotion des pratiques peu génératrices de déchets</p> <p>Axe 3 : *Nouvelle vie des objets* Action 3.7 : une nouvelle vie pour les objets par le biais de la déchetterie Action 3.8 : mise en valeur des solutions de don, échange, vente et achat d'occasion Action 3.9 : mise en valeur des solutions de réparation (développer le réemploi (recyclerie...) et la réparation (repair café, seconde vie des produits))</p> <p>Axe 4 : *Jardin au naturel* Action 4.10 : animation du réseau JARDINS (lien AAP Biodéchets) Action 4.11 : déploiement de sites de compostage collectif de proximité Action 4.12 : mettre en cohérence le schéma global de collecte des déchets verts</p> <p>Axe 5 : *À l'école* Action 5.13 : réduction du gaspillage alimentaire et compostage en établissement Action 5.14 : déploiement d'actions zéro déchet dans les établissements scolaires</p> <p>Axe 6 : *Au travail* Action 6.15 : facilitation des synergies entre les acteurs économiques Action 6.16 : accompagnement des gros producteurs de biodéchets</p>
Pilote de l'action	CCMM
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une maîtrise de la facture liée au ramassage des ordures ménagères / valoriser les bonnes pratiques de tri
Partenaires	COVALOM, CCPCST, Communes, établissements scolaires, entreprises, ADTL, CCI, Paroles d'entreprises, Associations
Budget / Financement	56 000 € (petit véhicule électrique, matériel, formation, communication) + le salaire
Moyens	1ETP
Calendrier	Court terme

Plan d'action CCMM - Axe 6 : Écoresponsabilité

Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : taux de déchets recyclables par habitant Indicateur 2 : Nombre d'action mises en œuvre				Indicateur 1 : réduire de 10% les déchets produits par habitant Indicateur 2 : au moins 80% des actions du PLPDMA réalisées		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						

Plan d'action CCMM - Axe 6 : Écoresponsabilité

Mesure n°2 : Valoriser énergétiquement les biodéchets et les déchets verts fermentescibles						
Descriptif	- Mobilisation et valorisation des déchets verts (fermentescibles) issus des déchetteries ou points d'apports volontaires "déchets verts" dans les communes. - Mettre en place un politique de valorisation des biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire ...)					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Valorisation des déchets des ménages					
Partenaires	COVALOM, Communes, ADEME					
Budget / Financement						
Moyens	0,1 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : Part de déchets verts fermentescibles valorisés				Indicateur 1 : 100 %		
Indicateur 2 : Part de biodéchets dans les ordures ménagères				Indicateur 2 : 14 %		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						



Action 6.3 : Engager les collectivités du territoires dans une démarche écoresponsable en interne

Contexte et enjeux	Afin de faire en sorte qu'un maximum des mesures présentes dans le PCAET soient appliquées et respectées, la CCMM et les communes doivent se positionner en tant que collectivités exemplaires.
---------------------------	---

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et compétences de la CCMM	- 25% d'émissions de GES d'ici 2027

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
++		Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre	Action a incidences positives pour l'environnement. Cobénéfices pour la biodiversité, les pollutions et nuisances.
---	---

Plan d'action CCMM - Axe 6 : Écoresponsabilité

Mesure n°1 : Faciliter la mise en place de programmes internes "transition énergétique"						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un bilan carbone sur le patrimoine et les compétences de la CC Moselle et Madon et des communes volontaires. - Sensibiliser les agents aux pratiques durables (utilisation du papier, économie d'eau, mise en place de composteurs, consommations énergétiques, connaissance des clauses environnementales sur les marchés publics, ...). <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une charte de bonnes pratiques. - Mettre en cohérence les investissements selon une grille de critères climat - air - énergie - Faciliter l'usage des outils de travail à distance et la mise en place du télétravail au sein de la CCMM - Organiser, une fois par an, une rencontre à destination des communes et/ou agent de la collectivité sur une thématique en lien avec la transition (gestion des espaces verts, rénovation du patrimoine public, nouvelles formes de mobilités (VAE, véhicules moins polluants...), etc.) 					
Pilote de l'action	CCMM chargé de mission PCAET, communes concernées					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Des agents sensibilisés et ambassadeurs					
Partenaires	ADEME, Pays					
Budget / Financement	Prix du bilan carbone (variable en fonction de la méthode, environ 10 000 €), grille de critères pour les investissements : 10 000 €					
Moyens	0,4 ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : nombre (ou pourcentage) d'agents sensibilisés aux pratiques durables Indicateur 2 : émissions de GES de la CCMM				Indicateur 1 : tous les agents sensibilisés Indicateur 2 : émissions de GES réduites de 25%		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						



Action 6.4 : Poursuivre la politique de gestion durable de la ressource en eau potable et des milieux aquatiques

Contexte et enjeux	<p>Les prévisions du GIEC sur le réchauffement climatique annoncent des épisodes de sécheresses plus longs et intenses (rendant les sols imperméables), et des épisodes pluvieux plus violents. La configuration du bassin versant de la Moselle peut augmenter le risque d'inondation et peut aussi fragiliser un accès fiable à de l'eau potable. La CCMM doit poursuivre ses efforts de sécurisation de l'alimentation en eau potable et renforcer sa protection du territoire face aux aléas climatiques.</p>
---------------------------	---

Indicateurs d'impact	Objectifs de la stratégie 2027
Quantité d'eau potable disponible sur le territoire	Quantité d'eau potable suffisante sur le territoire

Impact atténuation	Impact adaptation	Qualité de l'air
	++	Effet positif

Préconisations environnementale de mise en œuvre	<p>Action a incidences positives pour l'environnement. Cobénéfiques pour la biodiversité, la ressource en eau et la prévention des risques naturels.</p>
---	--

Plan d'action CCMM - Axe 6 : Écoresponsabilité

Mesure n°1 : Sécuriser les approvisionnements en alimentation en eau potable et assainissement						
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer et réparer les fuites du réseau d'eau sur des réseaux vieillissants : augmenter le rendement pour atteindre 85 %. - Programme d'investissement pour la sécurisation et l'optimisation des réseaux d'alimentation en eau potable, liaisons suivantes à sécuriser : <ul style="list-style-type: none"> - Sexey - Pont saint Vincent ou Sexey - Maron - Marthemont - Thélod Messein - Usine de potabilisation - Flavigny - Richardménil - Maizières - Bainville Programme pour l'assainissement : <ul style="list-style-type: none"> - STEP Thélod et raccordement Pierreville, élimination des eaux claires et eaux pluviales d'infiltration, mise en conformité des DO 					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Eau potable pour tous en quantité suffisante, économies					
Partenaires	AERM, Suez Environnement					
Budget / Financement	<p>Coût réseau d'eau : 4,2 M€ sur le mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 M€ pour le renouvellement de 1% du réseau d'eau - 1,1 M€ pour le programme de sécurisation des liaisons intercommunales (déduction de 40% grâce à des aides) - Nouvelle liaison entre Méréville et Flavigny : 200 k€ Sécurisation des mines : 800 k€ <p>Décarbonatation : 1 M€ (à réaliser en fin de mandat en fonction de l'avancement des autres opérations)</p> <p>Coût assainissement : 1,2 M€ (STEP, raccordement Pierreville, élimination eaux claires et pluviales, mise en conformité DO)</p>					
Moyens	0,5 ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : atteindre un rendement du réseau d'eau potable suffisant Indicateur 2 : pourcentage de foyers ayant un accès continu à l'eau potable				Indicateur 1 : 80 % de rendement en 2027 Indicateur 2 : 100 %		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						
Indicateur 2						

Plan d'action CCMM - Axe 6 : Écoresponsabilité

Mesure n°2 : Mener une politique d'économie d'eau						
Descriptif	<p>- Poursuivre la politique de tarification incitative de l'eau : Tarification incitative selon 3 tranches : < 50 m3 / entre 50 et 200 m3 / > 200 m3)</p> <p>- Développer des actions d'« économie de l'eau » en s'inspirant des politiques de prévention des déchets :</p> <p>→ Ambassadeurs du tri <-> Ambassadeurs de l'eau ; Agent prévention eau ; ...</p> <p>→ Tarification incitative <-> Tarification progressive de l'eau en fonction des usages</p> <p>→ Aides à l'achat de composteurs <-> Aide à l'achat de système de récupération de l'eau de pluie</p> <p>- Développer l'exemplarité des collectivités locales : Avoir une culture d'économie de l'eau au sein des collectivités et dans la gestion de leurs compétences (espaces publics, arrosage...), à travers la formation des agents</p> <p>- Sensibiliser et aider les habitants à avoir des systèmes de récupération d'eau</p>					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Une eau de qualité, eau gratuite via les récupérateurs					
Partenaires	AERM					
Budget / Financement	Financement de récupérateurs d'eau de pluie à hauteur de 50% : 50 € financés / récupérateurs Financement de 50 récupérateurs / an, soit 2500€/an pour la collectivité					
Moyens	0,3 ETP					
Calendrier	Court terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : quantité d'eau consommée provenant du réseau d'eau				Indicateur 1 : Baisse de 10%		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Plan d'action CCMM - Axe 6 : Écoresponsabilité

Mesure n°3 : Renaturation et restauration des cours d'eau						
Descriptif	Entretien des cours d'eaux existants et mise en place de programmes de renaturation des ruisseaux (plantations, création de méandres, ...). Favoriser la plantation de ripisylves pour protéger les berges contre l'érosion. Assurer la continuité écologique sur les rivières pour favoriser : <ul style="list-style-type: none"> - la libre circulation des espèces, - une hydrologie proche des conditions naturelles, - le bon déroulement du transport naturel des sédiments. 					
Pilote de l'action	CCMM					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Favoriser l'emploi local et d'insertion, Auto épuration des eaux					
Partenaires	AERM, CD54, OFB, EPTB Meurthe et Madon					
Budget / Financement	200 000 €/an					
Moyens	0,2 ETP					
Calendrier	Moyen terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : qualité des masses d'eau de surface				Indicateur 1 : Amélioration globale de la qualité des masses d'eau – Rendre conforme les masses d'eau identifiées comme critiques par le PAOT		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						

Plan d'action CCMM - Axe 6 : Écoresponsabilité

Mesure n°4 : Anticiper les risques d'inondations						
Descriptif	Prévention du risque d'inondation à l'échelle du bassin versant avec l'EPTB (établissement public de bassin Meurthe-Madon) dans le cadre de la compétence GEMAPI					
Pilote de l'action	CCMM (délégué à l'EPTB Meurthe et Madon)					
Leviers Economie/ Services aux habitants	Moins de risque inondation					
Partenaires	EPTB Meurthe et Madon, AERM					
Budget / Financement	Action déléguée					
Moyens	0,1 ETP					
Calendrier	Long terme					
Indicateurs de suivi				Objectifs de la stratégie 2027		
Indicateur 1 : récurrence et importance des crues sur les zones à enjeux				Indicateur 1 : limitation de l'importance et de l'intensité des crues sur les secteurs à enjeux		
Résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateur 1						